

Docteur Jean-Philippe MASSON

Président

Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
57 rue de Varenne 75007 Paris

Monsieur Olivier Veran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Av Duquesne
75007 Paris

Paris, le 14 avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

Depuis le début de l'épidémie qui touche la France, toutes les recommandations des différentes sociétés savantes du monde montrent que le scanner thoracique est l'examen le plus sensible pour diagnostiquer les lésions dues au coronavirus chez les patients symptomatiques avant même les tests biologiques qui restent perfectibles en délais d'obtention de résultats et en fiabilité.

Les médecins radiologues libéraux se sont ainsi, dès le début, mobilisés.
Ils ont largement coopéré avec leurs collègues des centres hospitaliers publics.
Ils ont réorganisé leurs plateaux techniques dans les établissements hospitaliers privés mais aussi en ville pour pouvoir prendre en charge sans délais ces patients et, ce, malgré la pénurie majeure de moyens de protection, pour eux et leurs équipes qui sont restées engagées à leurs côtés dans un esprit solidaire.

Cependant, de nombreux autres patients qui souffrent de pathologies autres, notamment oncologiques, cardio-vasculaires ou chroniques nécessitent toujours des examens d'imagerie de suivi.

C'est pourquoi, les médecins radiologues, ont pris leurs responsabilités, soit en reportant au fur et à mesure les examens, soit en organisant la venue des patients de manière à respecter les consignes de distanciation sociale dans leurs salles d'attente et leur protection.

Cette organisation, associée aux messages sur le confinement, a entraîné une baisse radicale de l'activité mais nous avons réussi à maintenir bon nombre de centres d'imagerie ouverts pour assurer la continuité des soins, le suivi des patients, et la prise en charge des autres pathologies et des urgences.

Les sondages récents réalisés auprès de la profession montrent que l'activité a diminué de 80% en moyenne alors que les charges importantes inhérentes à la spécificité de la radiologie doivent être réglées.

Docteur Jean-Philippe MASSON

Président

De nombreux cabinets se retrouvent ainsi en situation financière critique malgré les possibilités communes déjà offertes aux entreprises. Dans de nombreuses régions des messages d'alerte nous remontent.

Si rien n'est fait rapidement de nombreux cabinets vont fermer, et accroître ainsi la désertification radiologique des territoires français qui a déjà commencé. En cinq ans, plus de cent cinquante cabinets ont fermé du fait des baisses tarifaires successives.

Un plan de sauvetage urgent est nécessaire.

Ainsi qu'il en a été décidé pour les établissements de santé du privé, à la demande de la FHP, nous vous demandons de garantir, par la CNAM et l'UNOCAM, le maintien du chiffre d'affaire des centres d'imagerie par une compensation mensuelle à hauteur du douzième du chiffre d'affaires 2019 tant que durera la crise, avec une régularisation en fin d'année pour tenir compte du chiffre d'affaires maintenu.

Nous vous demandons également une exonération totale des charges sociales des médecins radiologues, tous secteurs confondus, pendant cette même période.

Il en va ainsi de l'équité dans la reconnaissance nationale et de l'égalité de traitement entre les soignants publics et privés dans le cadre d'une crise exceptionnelle et sans précédent.

Il en va également pour les entreprises médicales, comme pour toute entreprise, de la garantie des emplois et de leur activité essentielle à la sortie de cette crise, les centres d'imagerie médicale employant plus de trente mille salariés.

La FNMR, connaissant l'attachement que vous portez au maintien d'une offre de soins homogène et équitable pour tous les citoyens sur le territoire se tient bien évidemment à votre entière disposition pour préciser toutes les modalités adéquates.

Je vous prie de croire Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, en l'expression de notre plus haute considération.

Copie à :

M. Nicolas REVEL, Directeur général de la CNAM

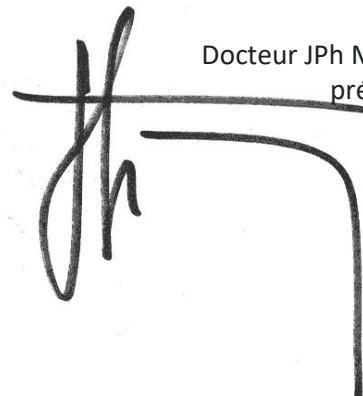
M. Maurice RONAT, Président de l'UNOCAM

168 A, rue de Grenelle
75007 PARIS

T. 01 53 59 34 00

F. 01 45 51 83 15

info@fnmr.org


Docteur JPh Masson
président